

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS**

## **DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE VOIE**

**Située rue Amaury de la Grange à Merville  
Et quartier Delfie à Lestrem  
ZA des Petits Pacaux**

**Communes de MERVILLE ET LESTREM**

### **RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE**

COMMISSAIRE ENQUETRICE

MME CARTON PEGGY

## SOMMAIRE

### 1 - PREAMBULE

### 2 - OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 2-1 CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

#### 2-2 LE PROJET

##### 2-2-1 GÉNÉRALITÉS

##### 2-2-2 PLAN PARCELLAIRE

#### 2-3 COMPOSITION DU DOSSIER

### 3 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

#### 3-1- ORGANISATION

#### 3-2- INFORMATION DU PUBLIC

#### 3-3 DÉROULEMENT

### 4 – OBSERVATIONS RECUEILLIES

### 5 - CONCLUSIONS

## 1 - PREAMBULE

La Communauté de communes Flandre Lys (CCFL) est propriétaire d'une voie, faisant partie intégrante du domaine public en tant que voirie intercommunale, cadastrée section ZO n°120, située rue Amaury De la Grange sur la Commune de Merville et cadastrée pour partie de la section AB n°120 Quartier Delfie sur la commune de Lestrem, entre les parcelles référencées au cadastre section ZO n°171, 173, 17, 177, 178, 207, 241, 242 à proximité du groupe VITALIS dans la zone d'activité des Petits Pacaux à Merville (59660).

Cette voirie appartenant à la CCFL est constituée d'une voie en impasse desservant une aire de retournement.

## 2 - OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 2-1 CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Générale de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R141-4 à 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.134-3 et suivants ;

Vu la demande de la Société « Groupe Vitalys » de faire l'acquisition d'une partie de la voirie dénommée rue Amaury De la Grange, classée dans le domaine public intercommunal sise dans la zone d'activité des « Petits Pacaux » sur les parcelles cadastrées ZO 201 à Merville (59660) et AB 120 à Lestrem (62136) et le lancement d'une enquête publique.

Le domaine public et ses dépendances sont inaliénables. C'est pourquoi, préalablement à toute opération immobilière et projet de cession d'un bien appartenant à une collectivité publique dépendant du domaine public, il faut constater sa désaffectation et son déclassement.

Alors que la désaffectation fait cesser l'utilisation du bien, le déclassement a pour effet de faire sortir le bien du domaine public.

C'est le propriétaire du bien concerné qui est compétent en matière de désaffectation et déclassement. Lorsque la collectivité territoriale est propriétaire du bien concerné, la sortie du domaine public se fait par délibération de l'organe délibérant.

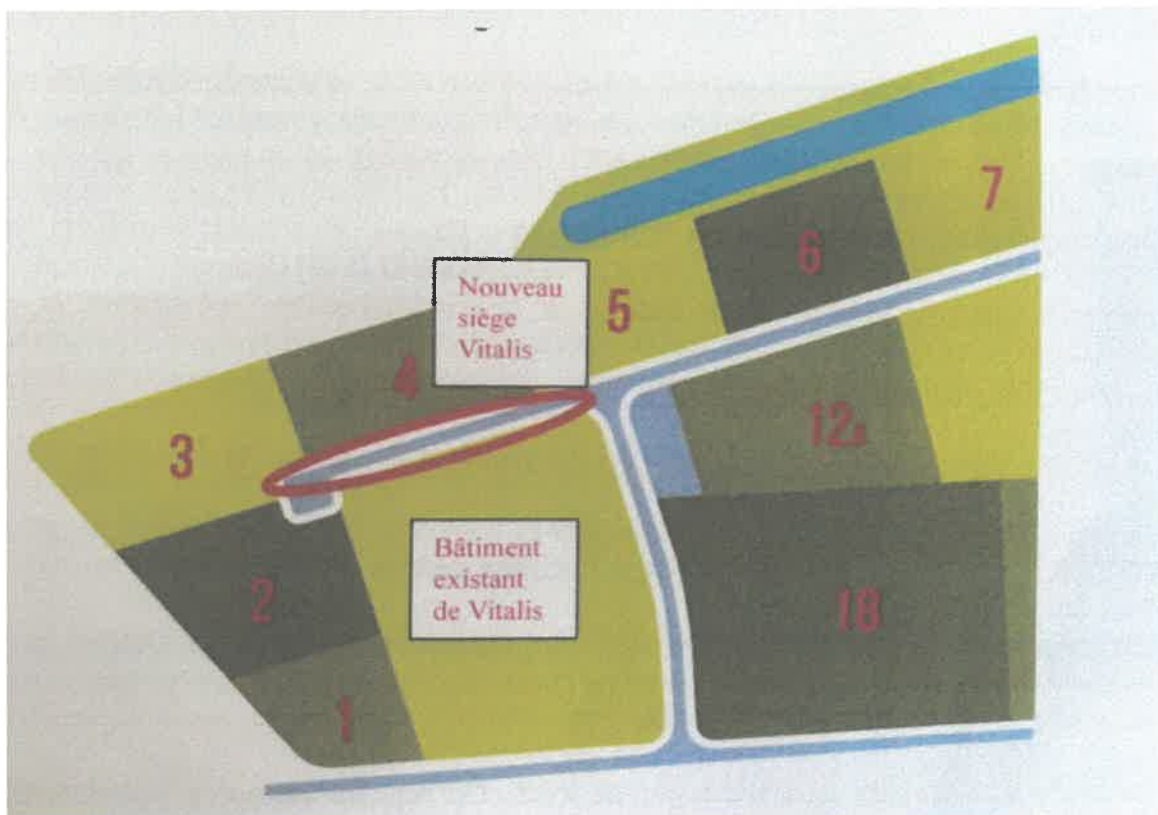
La notion de voirie s'entend de la voie en elle-même et de ses accessoires (ponts, trottoirs, parking...).

Eu égard à ces éléments, le déclassement de la voie doit faire l'objet d'une enquête publique au sens de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière susvisé.

## 2-2 LE PROJET

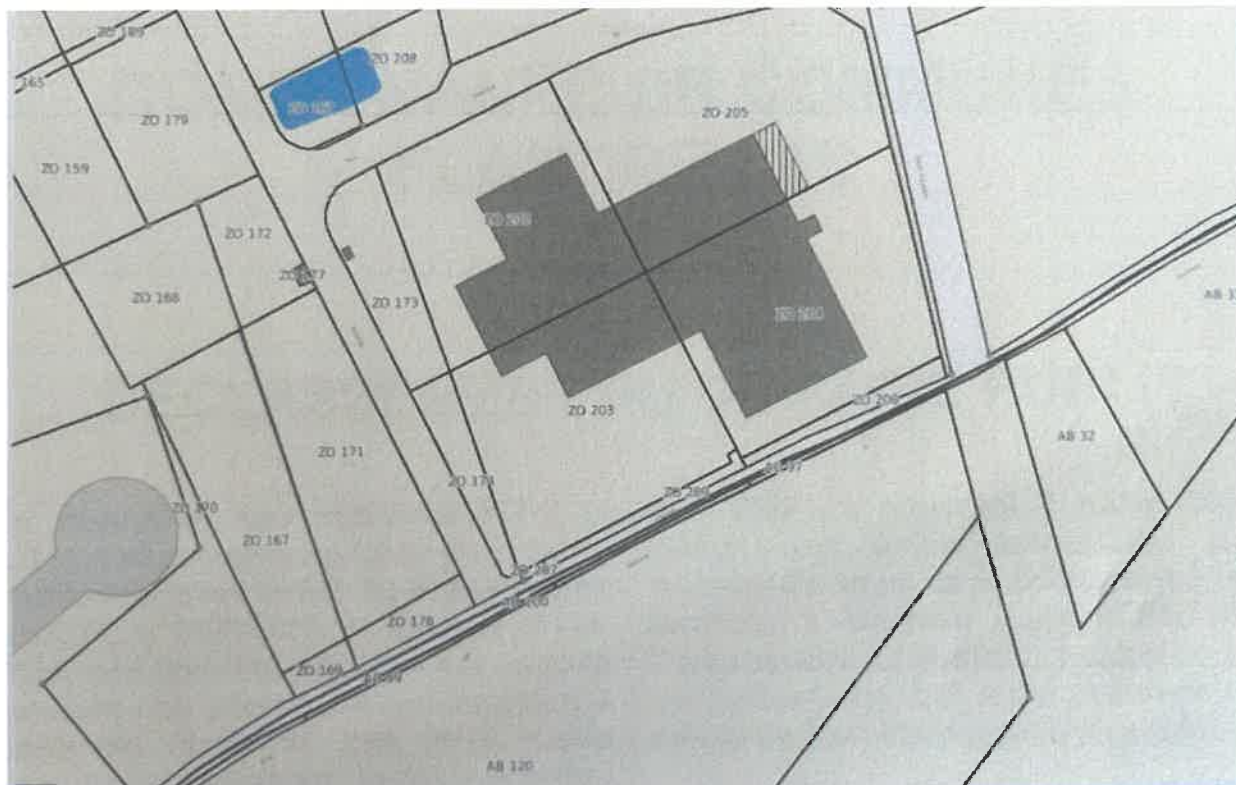
### 2-2-1 GÉNÉRALITÉS

La parcelle intercommunale est destinée à être cédée en partie au groupe Vitalis, société voisine de l'unité foncière. En effet, suite à la cession des lots 1, 2, 3, 4 et une partie du lot 5 de la ZA des Petits Pacaux au Groupe Vitalis, cette partie de la voirie, composée d'une voie et d'une aire de retournement, se retrouve enclavée au sein de leurs propriétés. Le Groupe Vitalis souhaiterait donc acquérir cette voirie afin d'en privatiser l'accès.



Afin d'envisager la cession de ces espaces, une procédure doit être mise en œuvre. En effet, ce terrain actuellement aménagé sommairement en voirie et affecté à l'usage direct du public appartient au domaine public intercommunal. Il convient de procéder à sa désaffectation et à son déclassement du domaine public.

## 2-2-2 PLAN PARCELLAIRE



## 2-3 COMPOSITION DU DOSSIER

La composition du dossier, constitué pour les besoins de la consultation, a été la suivante :

Un dossier Enquête Publique comprenant :

- Délibération du Conseil Communautaire 2025D121 en date du 20 mai 2025 approuvant le lancement de l'enquête publique,
- Notice explicative, comprenant :
  - o I. Historique et Contexte
  - o II. Situation réglementaire du ténement
  - o III. La qualification du domaine public
  - o IV. Le projet
  - o V. Procédure
- Plan de Situation,
- Plan parcellaire des terrains objet du déclassement,
- Avis de l'enquête publique
- Arrêté n°2025A003 du Président portant ouverture d'une enquête publique,

Un registre des observations du public

### 3 - ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le siège de l'enquête a été fixé à la Mairie de Merville sis 57 place de la Libération à Merville (59660).

#### 3.1-Prescription de l'enquête et désignation du commissaire enquêteur.

Par arrêté n° 2025A003, en date du 28/05/2025, Monsieur le Président, Jacques HURLUS, prescrit l'enquête publique en référence, en fixe les modalités et désigne Mme Peggy CARTON, commissaire enquêteur, pour conduire cette enquête publique.

#### 3.2-Modalités de l'enquête.

L'enquête s'est déroulée du 17 juin 2025 au 02 juillet 2025 inclus, soit 15 jours.

Le dossier était consultable en mairie de MERVILLE, sis 57 place de la Libération à Merville, aux heures d'ouverture au public, pendant toute la durée de l'enquête soit du mardi 17 juin 2025 9 h 00 au mercredi 02 juillet 2025 17 h 00.

Les observations du public (écrites ou orales) ont pu être consignées sur le registre ouvert à cet effet, ou adressées à Mme le Commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique, qui les annexe ensuite au registre.

Deux permanences ont été assurées :

- le samedi 21 juin 2025 de 9h à 12h et

- le mercredi 02 juillet 2025 de 14h à 17h.

### 3.3 Publicité, information

L'avis d'enquête a été affiché en mairie de MERVILLE, en mairie de LESTREM, et sur le territoire touché à savoir la Rue Amaury de la Grange dans la ZA des Petits Pacaux à Merville (59660) et à Lestrem (62136), 15 jours avant le début de l'enquête.

L'information a été insérée sur les publications de la CCFL au sein de la rubrique : – Arrêtés du Président, ainsi que sur le site de la Merville, rubrique : PLU – avis – Enquête Publique ZA Petit Pacaux et le 06 juin sur le site facebook de la Ville de MERVILLE.

Il a été publié dans « La voix du Nord » le 03 juin 2025 et dans « L'Indicateur des Flandres » le 04 juin 2025.

#### Attestation de parution

1/2

Commande n°11032717

**ROSSIEL  
CONSEIL  
MÉDIA**

**LA VOIX MÉDIAS**  
8 place du Général de Gaulle  
CS 10549 - 59023 LILLE Cedex

SAS au capital de 57 500€  
N° siret : 622 279 161 00048 - Code NAF : 7312 Z  
RCS Lille Métropole - N° TVA : FR 10452279151

**CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE**  
IBAN : FR76 1670 6050 0216 1038 4810 168  
BIC : AGRIFRPP33

## Date :

30/05/2025 16:47:53

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE  
LYS**  
M. Marc VASSEUR  
500 RUE DE LA LYS  
59253 LA GORGUE  
FRANCE

## Contact commercial

Karen Fiolet  
Tél: 0 820 67 41 41  
@: serviceclientslegales@rossielconseil.fr

Client : 40056291

Référence de la commande :

Libellé commande: **ENQUÊTE PUBLIQUE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC  
A MERVILLE**

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 03/08/2025

Edition : Le Voix du Nord - Ann. Légales Dept PdCals

Annonce n° 4659949 - 2002330154



Le directeur de publication

Attestation de parution

Commande n° 11032717

Date de parution 03/06/2025



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

En exécution des articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants du Code de la voirie routière et d'un arrêté du Président de la CCFL n° 2025A003, en date du 28 mai 2025, une enquête publique est ouverte pendant une période de quinze jours à partir du mardi 17 juin 2025. Cette consultation porte sur le déclassement du domaine public d'une portion de voie située rue Amaury de la Grange dans la ZA des Pataux à Merville (59660), et quartier Delfe à Lestrem (59136).

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de Merville, site 57 Place de la Liberté à MERVILLE (59660) siège de l'enquête.

Les personnes qui souhaitent des observations à faire valoir au sujet de ce déclassement sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet, en mairie de Merville du mardi 17 juin 2025 au mercredi 2 juillet 2025 inclus, soit à les transmettre par courrier au siège de la CCFL, soit à les formuler à Madame Peggy CARTON, Commissaire Enquêteur, ingénieur en environnement, qui sera présente en mairie de Merville, siège de l'enquête :

• le samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 12h00

• le mercredi 2 juillet 2025 de 14h00 à 17h00

La copie du rapport est des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en CCFL.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la commune les informations relatives à ce projet.



Société Nouvelle Nord Littoral

SA à conseil d'administration au capital de 193 936 €

91 boulevard Jacquard - BP 108

62102 Calais Cedex

Tél. : 03 21 19 12 12 - RCS de Calais - n° 339 058 539

Domiciliation bancaire :

CIC BSD N° 30027 17218 00077757501 Cte RIB 69

N° TVA FR 673 390 585 39

Date :

02/06/2025 14:04:03

COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE

LYS

M. LE PRESIDENT

500 RUE DE LA LYS

59253 LA GORGUE

FRANCE

## Contact commercial

Sylvie Montuy

Tél: 04 50 71 16 16

@: legales@nordlittoral.fr

Client : 40056291

Référence de la commande :

Libellé commande: déclassement du domaine public : portion voie rue Amaury de la Grange (merville)

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous les éléments relatifs à votre attestation de parution d'annonce légale.

L'annonce qui suit est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage dans nos titres et supports :

Date de parution : 04/06/2025

Edition : L'indicateur des Flandres

Annonce n° 4660348 - 2002330349

Le directeur de publication



### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CANTON D'HAZEBROUCK

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

En exécution des articles L.141-3 et R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière et d'un arrêté du Président de la CCFL n°2025A003, en date du 28 mai 2025, une enquête publique est ouverte pendant une période de quinze jours à partir du mardi 17 juin 2025. Cette consultation porte sur le déclassement du domaine public d'une portion de voie située rue Amaury de la Grange dans la ZA des Pacaux à Merville (59660) et quartier Deiré à Lestrem (62156).

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de Merville, site 57 Place de la Libération à MERVILLE (59660), siège de l'enquête.

Les personnes qui souhaitent des observations à faire valoir au sujet de ce déclassement sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Merville du mardi 17 juin 2025 au mercredi 2 juillet 2025 inclus, soit à les transmettre par courrier au siège de la CCFL, soit à les formuler à Madame Peggy CARTON, Commissaire Enquêteur, ingénieur en environnement, qui sera présente en mairie de Merville, siège de l'enquête :

- le samedi 21 juin 2025 de 9h00 à 12h00

- le mercredi 2 juillet 2025 de 14h00 à 17h00.

La copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an, en CCFL.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet de la commune les informations relatives à ce projet.

### 3.4 Contrôle de l'affichage

L'affichage a été vérifié par mes soins avant l'ouverture de l'enquête ainsi que pendant sa durée en Mairie de Merville.

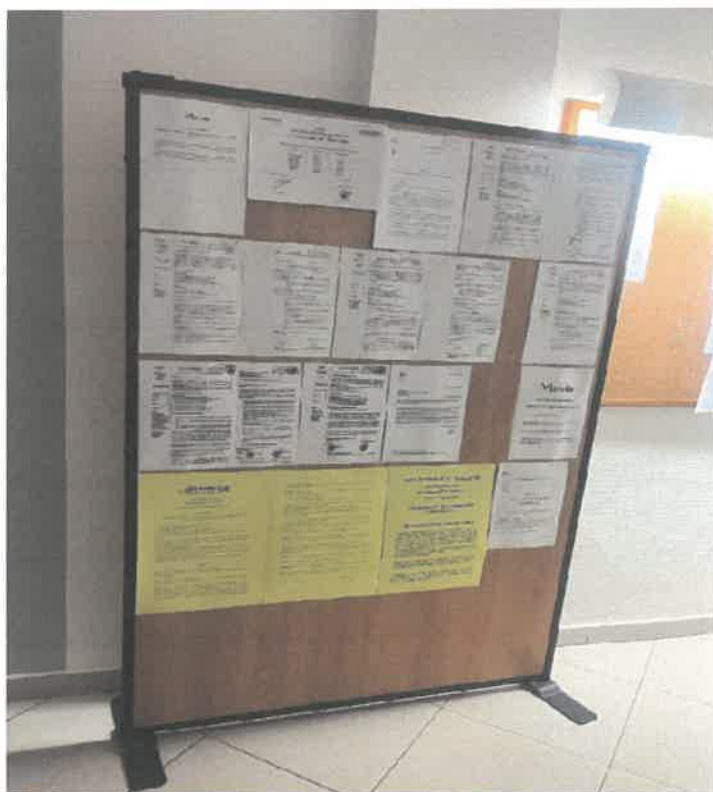
Je me suis déplacée également :

- en Mairie de Lestrem, où j'ai pu constater l'affichage sur le panneau numérique dans le hall de la mairie.
- Sur les lieux du projet.

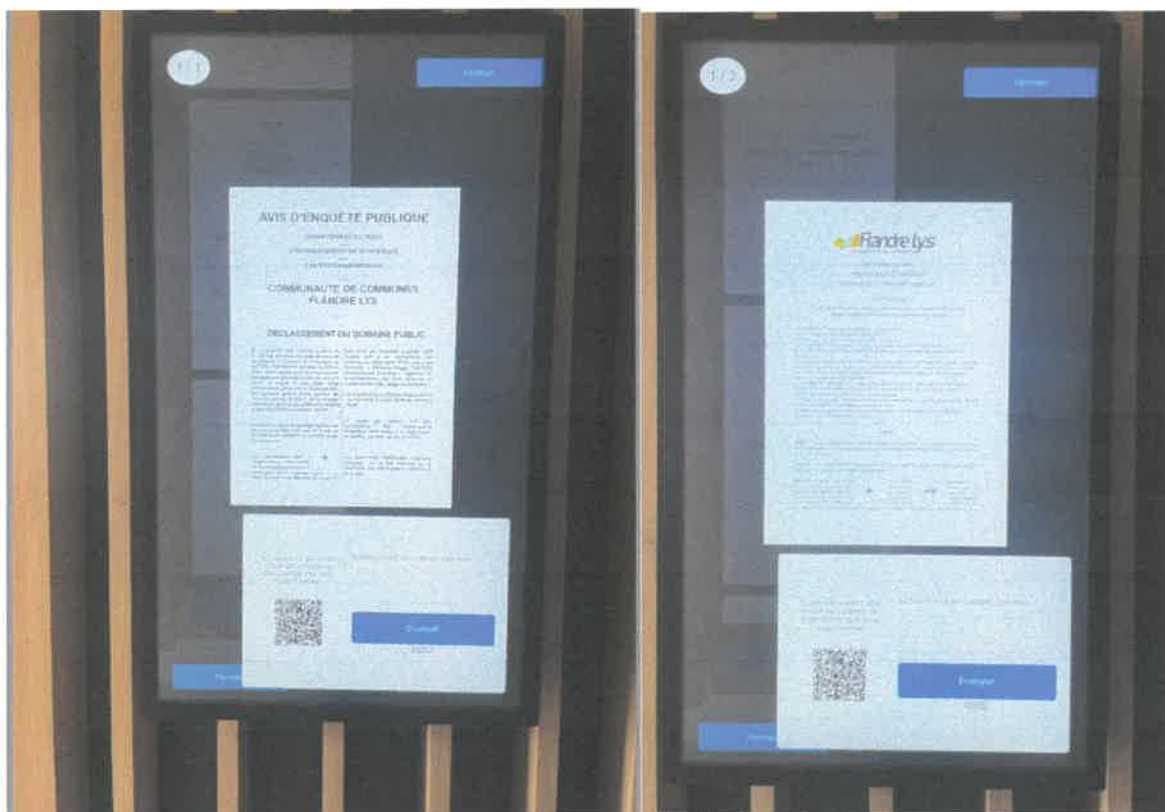
Photographies des différents affichages :

En mairie de Merville :





En mairie de LESTREM :



Sur les lieux du projet :

Sur Merville :



Sur Lestrem :



### 3.5 Contacts préalables et visite des lieux.

Au sein de la Communauté de Communes Flandre Lys, j'ai eu des contacts réguliers avec Mme HUCHE du Service développement économique, concernant l'avancement de la procédure, la présentation du projet et du dossier, la visite des lieux, l'ouverture du registre..... Des échanges téléphoniques ont précédé la mise en place de l'enquête et ont continué pendant et après son déroulement.

Je me suis rendu sur les lieux concernés par le projet objet de la présente enquête, le 07 juin 2025, à 10h. J'ai pu y constater l'affichage de l'avis d'enquête ainsi que l'affichage en mairie de Merville sur mon retour.

J'ai parafé les éléments du dossier le 16 juin 2025 au siège de l'enquête en Mairie de Merville

### 3.6 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein. Les personnes en charge de cette enquête, tant à la CCFL qu'à la mairie de Merville, ont été particulièrement attentives à son bon déroulement. Il n'a pas été noté d'incident particulier pendant toute sa durée.

#### 3.6.1 Permanences

J'ai tenu 2 permanences et je n'ai eu aucune visite.

#### 3.6.2 Clôture de l'enquête.

L'enquête s'est terminée le 02 juillet 2025 à 17h, heure à laquelle j'ai clos le registre papier de la mairie de Merville. J'ai également récupéré le dossier d'enquête.

#### 3.6.3 Relation comptable des observations.

Aucune observation portée sur au registre d'enquête publique.

### 4 PV de Synthèse, et remise du rapport :

Le 03 juillet 2025, le commissaire enquêteur a transmis le procès-verbal de synthèse des observations du public au maître d'ouvrage.

Aucun mémoire en réponse n'a été demandé car le commissaire enquêteur n'a reçu aucune observation et qu'il n'avait pas de question à formuler au demandeur.

## 5 - CONCLUSIONS

Le mercredi 02 juillet 2025, à 17 h 00, le délai d'enquête étant expiré, le registre d'enquête a été récupéré et clos.

En conséquence, le commissaire enquêteur a constaté que les formalités réglementaires prescrites par l'arrêté communautaire n°2025A003 en date du 28 mai 2025 de Mr le Président de la Communauté de Communes Flandre Lys ont été remplies.

L'enquête s'est déroulée de manière satisfaisante, dans de bonnes conditions. Chacun a pu prendre connaissance du dossier, y compris hors la présence du commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur n'a aucune observation à formuler au sujet du déroulement de l'enquête qui s'est accomplie normalement.

Cette page 14 clos notre rapport sur le projet de déclassement d'une voirie intercommunale ZA des Petits Pacaux.

A Steenbecque, le 03 Juillet 2025.

Mme CARTON Peggy



La Commissaire enquêtrice,